

DYNAMIQUES GENRE

Bulletin trimestriel trilingue du programme régional
Euromed Egalité Hommes-Femmes, financé par l'Union européenne.



www.euromedgenderquality.org

SOMMAIRE

**Euromed
en action** 02-03

Déclaration de Marrakech
Conférence de Marrakech
Sur les pas de Marrakech

La parole à... 04

Véronique Arnault,
Commission européenne

**Du côté
des ONG** 05

Un Rapport parallèle
sur la mise en œuvre
d'Istanbul

Perspective Marrakech

Ils ont dit 07

**La voix
de la presse** 08

Les ministres
méditerranéens favorables
aux droits des femmes

EDITORIAL

Un engagement réaffirmé. Une efficacité renforcée.



Les 11 et 12 novembre, les Ministres euro-méditerranéens chargés de l'égalité entre les hommes et les femmes se sont réunis à Marrakech, dans le cadre de la deuxième Conférence consacrée au "renforcement du rôle de la femme dans la société". Dynamiques Genre y était présent, tout comme il était à Istanbul, les 24 et 25 octobre, lors de la réunion préparatoire organisée par les ONG.

Ce quatrième numéro de votre bulletin trimestriel est entièrement consacré à ces deux événements. Ils intéressent au premier chef les neuf partenaires qui participent au programme régional Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP) : l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, le Territoire palestinien occupé et la Tunisie. En effet, à l'occasion de la Conférence de Marrakech, les Ministres ont renforcé le Processus d'Istanbul dédié à l'égalité entre les hommes et les femmes, initié trois ans plus tôt. Ils l'ont doté d'un Cadre d'action plus performant : des priorités ont été fixées et le mécanisme de suivi des améliorations escomptées renforcé. Grâce à un questionnaire élaboré par la Commission européenne et auquel ont répondu les gouvernements préalablement à la Conférence de Marrakech, le Processus d'Istanbul a pu être évalué en vue de son amélioration. Se fondant sur les réponses des pays interrogés, les expertes du programme Euromed Egalité Hommes-Femmes ont participé à l'élaboration du bilan d'exécution des Conclusions d'Istanbul couvrant la période de décembre 2006 à mai 2007.

A Marrakech, un accent tout particulier a donc été donné, dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, aux droits économiques des femmes. D'une façon qui peut sembler paradoxale, cette priorité claire insufflée par les Ministres euro-méditerranéens augmente l'importance des actions entreprises par le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes. EGEP a été conçu comme une mesure d'accompagnement des acteurs gouvernementaux dans le cadre de l'implémentation des Conclusions de la Conférence d'Istanbul de 2006.

Judith Neisse
Team leader EGEP

Suite en page 2

LA PAROLE À...

Véronique Arnault, Commission européenne : "La première étape consistera à créer une base juridique"

Véronique Arnault représentait la Commission européenne lors de la Conférence de Marrakech. Dans cette interview, la Directrice des Relations multilatérales et Droits de l'Homme au sein de la Direction générale des Relations extérieures fait le point sur la situation présente et les besoins futurs.

Interview en page 4



EDITORIAL Suite de la page 1

Son action est principalement axée sur les droits civils et politiques et la lutte contre la violence fondée sur le genre. Or, l'égalité de droit est un préalable indispensable à l'égalité de fait, dont fait partie l'autonomie économique de la femme. C'est en s'appuyant sur des législations égalitaires, couplées à des mesures stimulant effectivement leur application et punissant leur transgression, que les femmes pourront enfin accéder à l'indépendance économique ainsi qu'à l'égalité face à l'emploi et à la liberté d'entreprendre. En favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre ses partenaires, en créant des synergies entre tous les acteurs participant au changement, en digérant l'information indispensable au progrès, le programme régional Euromed Egalité Hommes-Femmes œuvre à la pleine application des conventions internationales et à la concrétisation de la volonté des Ministres, telle qu'exprimée à Istanbul en 2006, puis à Marrakech en 2009. Les priorités claires à l'action, telles qu'énoncées lors de la deuxième Conférence sur le renforcement du rôle de la femme dans la société permettront à notre programme d'orienter plus précisément, et dès maintenant, ses initiatives.

Judith Neisse
Team leader EGEP

CONFÉRENCE DE MARRAKECH

Une nouvelle dynamique pour l'égalité

Trois années après leur première conférence tenue à Istanbul, les pays de la région euro-méditerranéenne se sont à nouveau réunis à Marrakech afin de d'œuvrer au renforcement du rôle des femmes en leur sein. Cette rencontre est intervenue dans un contexte nouveau, marqué par le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UPM), qui regroupe 43 pays partenaires. Les participants sont venus pour donner une nouvelle dynamique au Processus d'Istanbul et dresser un bilan d'étape. En effet, l'adoption du Cadre d'action d'Istanbul, fruit des conclusions de la première conférence, a posé des jalons pour l'amélioration de la situation des femmes dans le pourtour méditerranéen. Les progrès semblent trop lents, cependant, et, en dépit des efforts fournis, la concrétisation des droits proclamés n'a pas atteint le niveau escompté. Ce constat ressort notamment d'un rapport parallèle réalisé par des organisations non-gouvernementales. Nous y revenons plus loin dans ce numéro.

Pour Nyamko Sabuni, Ministre suédoise de l'Intégration et de l'égalité des genres et Co-présidente de la Conférence de Marrakech, le manque de mécanismes de suivi est pour beaucoup dans cette situation: "Nous avons acquis une expérience. Nous avons une idée de nos échecs et de nos succès depuis 2006. L'une des faiblesses relevées réside dans l'absence de mécanismes de suivi. Nous avons essayé d'y remédier pour donner un coup de pouce aux efforts visant l'amélioration de la condition féminine", a-t-elle expliqué. L'une des mesures décidées par les participants a en effet été la mise en place d'un système de suivi: "Un groupe d'experts sera chargé de dresser un bilan annuellement pour voir les progrès effectués et leurs effets dans chacun des pays partenaires. J'espère que ces dispositions vont concourir à réaliser plus de progrès par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Car des améliorations se font indéniablement sur le terrain, mais pas à la vitesse souhaitée", a conclu Nyamko Sabuni à l'issue de la conférence.

Afin d'accélérer le processus, les Ministres ont encouragé les partenaires à présenter des projets concrets. Trois d'entre eux figurent en annexe des Conclusions de Marrakech: le premier est relatif à la création de la Fondation des femmes pour



la Méditerranée, le second à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la lutte contre la pauvreté des femmes, le troisième à l'établissement d'un Centre pour l'émancipation politique des femmes.

La Ministre Nyamko Sabuni, Co-présidente de la Conférence de Marrakech: "Un groupe d'expert sera chargé de dresser un bilan annuellement pour voir les progrès effectués et leurs effets dans chacun des pays partenaires."

DÉCLARATION DE MARRAKECH

Un consensus fort,



Nouzha Skalli: "Le mécanisme de suivi que nous venons d'adopter est un gage supplémentaire de la crédibilité du processus d'Istanbul."

Deux jours durant, les délégations des pays participant à la Conférence de Marrakech ont mené des discussions marathoniniennes afin de parvenir à un consensus autour de la déclaration finale. Nouzha Skalli, Ministre marocaine du Développement social, de la famille et de la solidarité a résumé lors de sa conférence de presse les principaux acquis inscrits dans la Déclaration de Marrakech. "D'abord, le renouvellement de l'engagement des partenaires Euromed en faveur du renforcement du rôle de la femme dans la société, notamment dans la cadre du Processus d'Istanbul. Ensuite, la continuité du Processus d'Istanbul, dont le premier programme de travail quinquennal arrive à échéance en 2011. De même, nous avons mis l'accent sur l'implication effective de la société civile, et en particulier de la plateforme Euromed, dans le Processus d'Istanbul. Enfin, le mécanisme de suivi que nous venons d'adopter est un gage supplémentaire de la crédibilité du Processus d'Istanbul", a conclu la Ministre. D'autres éléments encore retiendront l'attention du lecteur de Dynamiques Genres. Ils témoignent de l'esprit à la fois concret et constructif de la Conférence.

La seconde Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle de la femme dans la société réaffirme en effet l'importance fondamentale de l'égalité - de fait et de droit - dans toutes les sphères de la vie. Elle se fixe comme objectif la réalisation de l'égalité politique, civile, sociale, économique et culturelle et le combat contre toutes les formes de discrimination fondées sur le genre dans la région. Les Ministres euro-méditerranéens considèrent l'égalité hommes-femmes comme un facteur

des mesures concrètes

déterminant de démocratie, de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

La Conférence de Marrakech a permis d'évaluer les progrès réalisés par rapport au Cadre d'action commun 2006-2011, tel qu'élaboré à Istanbul en 2006. Les Ministres constatent les avancées tout en soulignant le chemin important qu'il reste à parcourir. Ils s'engagent donc à intensifier leurs efforts afin de faire du Cadre d'action un instrument tourné vers des réalisations concrètes. Parmi les défis à relever figure celui des inégalités persistantes entre hommes et femmes sur le marché du travail, qui empêche les femmes d'accéder à l'indépendance économique et augmente le risque de paupérisation et d'exclusion sociale. Les Ministres pointent également la sous-représentation des femmes dans le processus de décision dans les domaines politique, public et économique et la difficulté à concilier travail et vie familiale. La persistance de la violence à l'égard des femmes est dénoncée dans toutes ses manifestations : violence domestique, sur les lieux de travail, dans le cadre de conflits armés ou dans des situations d'occupation. L'impact négatif de la crise financière et économique actuelle sur la vie des femmes et le processus d'égalité est également relevé.

L'importance du partenariat avec la société civile, et entre autres avec la plateforme non-gouvernementale Euromed, est mise en évidence comme un acquis irréversible du Processus d'Istanbul. Le dialogue est encouragé avec toutes les institutions, publiques ou privées, concernées par l'égalité hommes-femmes, y compris l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.

Les Ministres ont également défini des priorités pour les années à venir. Parmi elles, l'adoption complète et effective des conventions internationales relatives aux droits humains des femmes - et particulièrement la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les Objectifs du millénaire pour le développement - et leur traduction dans les législations nationales et des réformes politiques. Une série de domaines d'action sont mis en évidence. Dans celui des droits civils et politiques, la Déclaration insiste notamment sur la révision des lois discriminatoires, la

participation des femmes au processus de décision en politique, l'éradication de la violence liée au genre, le soutien aux institutions dédiées à l'égalité, la promotion de l'éducation et la conscientisation, la protection des droits des femmes immigrées et réfugiées. Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, une priorité claire est donnée au renforcement des capacités économiques des femmes, et plus particulièrement à l'égalité dans l'emploi, à la protection sociale et à la lutte contre la pauvreté, à l'égalité des chances, au soutien de l'entrepreneuriat féminin et à tous ses corollaires (formation, crédit,...), à la maîtrise par les femmes de la gestion de leurs ressources propres. Pour ce qui est des droits sociaux et culturels, les Ministres pointent la lutte contre les stéréotypes, l'accès égal à l'éducation et la formation professionnelle, la reconnaissance des besoins de santé spécifiques de la femme et l'égalité d'accès aux soins, la promotion du dialogue et des échanges culturels.

Une attention particulière est portée aux femmes migrantes, pour lesquelles des plans spécifiques favorisant l'intégration doivent être développés : leur rôle positif dans les sociétés qui les accueillent est mis en avant et des mesures effectives seront prises afin de les protéger de la discrimination. La situation des femmes réfugiées ou vivant dans des régions rurales retient également l'intérêt des Ministres.

Afin de donner une impulsion nouvelle au Processus d'Istanbul, sa communication sera renforcée et des projets concrets, tangibles pour les citoyens, seront promus. Les Ministres proposent d'intégrer la promotion de l'égalité hommes-femmes comme une des priorités de l'Union pour la Méditerranée. Plusieurs projets, annexés à la Déclaration de Marrakech, témoignent d'une volonté réelle de concrétisation.

La prochaine Conférence ministérielle aura lieu en 2012, et la mise en œuvre des priorités précisées sera prolongée jusqu'à cette date.

Consultez le texte des Conclusions de Marrakech en français, anglais sur http://www.euromedgenderequality.org/evnement_detail.php?evnement=7/

PROGRAMME EUROMED EGALITÉ HOMMES-FEMMES

Sur les pas de Marrakech

Les 15, 16 et 17 mars 2010, le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP) organise une table ronde à Bruxelles. Son but est double : examiner et valider un rapport sur la situation de la condition féminine dans la région élaboré sur la base des études de la situation de la condition féminine qui ont été réalisées à l'échelle nationale dans les neuf pays méditerranéens partenaires (l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Territoire Palestinien Occupé, la Syrie et la Tunisie) et, par la même occasion, définir des priorités parmi les domaines d'action du programme pour l'année à venir.

Afin d'atteindre ce double objectif avec efficacité, plusieurs représentants de pays des deux rives de la Méditerranée prendront part à cette réunion. Des représentant(e)s de ministères et d'institutions ayant en charge la condition féminine et les questions liées à l'égalité travailleront notamment avec d'autres acteurs clés ayant une expertise dans la région participeront également à cet événement. Les experts locaux ayant réalisé les études nationales ainsi que des experts régionaux et internationaux d'organisations ayant une expérience et des compétences similaires seront également présents.

A travers les communications qui seront présentées autour des Conclusions Ministérielles d'Istanbul (2006) et de Marrakech (2009) sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société » dans la région Euro Méditerranéenne et leurs processus de mise en œuvre et de suivi, des résultats des rapports nationaux de l'analyse de la situation, EGEP dressera un tableau exhaustif de l'égalité genre dans la région Méditerranéenne. Les participants se verront aussi s'enquérir des bonnes pratiques, des leçons et des lacunes en vue d'un échange et d'un apprentissage régional.

INTERVIEW

Véronique Arnault, Commission européenne : “La première étape consistera à créer une base juridique”



Véronique Arnault représentait la Commission européenne lors de la Conférence de Marrakech. Dans cette interview, la Directrice des Relations multilatérales et Droits de l'Homme au sein de la Direction générale des Relations extérieures fait le point sur la situation présente et les besoins futurs.

La situation des femmes dans plusieurs pays de la Méditerranée reste en-deçà des attentes.

Selon vous, comment y remédier ?

Il faut d'abord que la législation internationale soit incorporée aux législations nationales. En effet, plusieurs pays émettent encore des

réserves sur la CEDAW (la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et ses protocoles additionnels. Il est aujourd'hui important également de pénaliser la violence sexuelle contre les femmes, même en Europe où certains pays n'ont pas une législation forte en la matière. La première étape consistera donc à créer une base juridique. Ensuite, il faudra une mise en œuvre et une volonté politique claire. Enfin, je pense qu'il faut aussi changer les mentalités. Dans le rapport présenté par les ONG, on décèle des tendances liées au fondamentalisme dans toutes les religions. Irina Bokova, qui vient d'être élue comme Directrice de l'Unesco, a fixé deux priorités pour les femmes : l'accès à l'éducation et l'accès au pouvoir. Des progrès au niveau économique pour les femmes doivent également être accomplis.

Jusqu'à présent, les efforts ne sont-ils pas plutôt concentrés sur l'amélioration des droits civils au détriment d'autres aspects ?

Je pense qu'il est très important

de voir l'ensemble des droits. On a souvent reproché à l'Union européenne de se concentrer uniquement sur les droits civils et politiques et pas assez sur les droits économiques et sociaux. Nous essayons donc de faire mieux, surtout avec toute l'assistance économique dont nous disposons, mais il faut dire aussi que nous sommes très tributaires de la volonté politique des autorités. En effet, les grands programmes dépendent des institutions gouvernementales, même si, au sein de l'Union européenne, nous avons aussi des programmes qui sont mis directement en œuvre avec la société civile.

L'approche genre est-elle intégrée dans les actions menées par l'UE ?

Au niveau européen, nous menons des opérations civiles et militaires pour la pacification et la reconstruction dans différentes régions du globe. Aujourd'hui, les soldats, les humanitaires et le personnel qui intervient en cas de conflit bénéficient systématiquement d'une formation genre pour qu'ils puissent prendre en compte les situations des femmes victimes. Il y a d'abord les situations de femmes violées, mais également tous les cas de post-conflit où nous incitons à une plus grande participation des femmes dans la réconciliation, la médiation. Indépendamment des situations de crise, nous incorporons la dimension genre à tous nos programmes dans notre assistance extérieure aux pays partenaires, et nous avons aussi des actions spécifiques, en terme par exemple de soutien aux organisations de la société civile qui luttent contre toutes formes de violence envers les femmes et donnent assistance aux victimes. De même, nous introduisons l'aspect genre dans toutes les observations électorales menées. L'année prochaine, le Secrétaire Général des Nations-Unies, Ban Ki Moon devrait prendre l'initiative d'une conférence ministérielle de révision de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, sur les femmes, la paix et la sécurité.



La Commission européenne accorde un intérêt particulier à la société civile

Dans la photo : Véronique Arnault, Directrice des Relations multilatérales et Droits de l'Homme à la Commission européenne, Frédéric Varenne, manager de Programmes, Opérations centralisées pour l'Europe, la Méditerranée et le Moyen Orient et Immaculada Roca I Cortes, directrice générale des relations extérieures.



PUBLICATION

Un Rapport parallèle sur la mise en œuvre d'Istanbul

Les conclusions du Rapport parallèle élaboré par les ONG dans la perspective de la Conférence ministérielle de Marrakech partent de plusieurs constats. Le rapport parallèle pointe les difficultés à réaliser l'égalité des sexes dans la région, principalement en raison de la puissance des structures patriarcales. Les concepts machistes, valorisant la tribu et le clan, priment sur la promotion de la citoyenneté. La prédominance des pouvoirs conservateurs, tant religieux que sociaux et politiques, joue également un rôle. Une situation politique et sécuritaire inadaptée à l'épanouissement et à la consolidation des droits des femmes intervient également dans ce processus.

Les principales recommandations du rapport appellent à respecter les engagements à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) par tous les pays et ce, par la levée des réserves émises par certains membres et l'harmonisation entre les législations nationales et les conventions internationales. Cet objectif est tributaire de la reconnaissance de l'égalité entre les sexes par les Constitutions des pays qui ne la reconnaissent pas

et de l'élimination de toutes les lois qui consacrent la discrimination entre les hommes et les femmes.

Il est également recommandé de lutter contre la violence infligée aux femmes, et notamment aux femmes migrantes, et de reconnaître que la violence faite aux femmes est une violation de leurs droits fondamentaux, qu'aucune coutume ou culture ne pourrait justifier.

Le rapport recommande de promouvoir le Cadre d'action d'Istanbul comme outil susceptible de soutenir l'égalité des sexes et de consolider les droits des femmes. La création de mécanismes efficaces et crédibles dotés de procédures et d'indicateurs au niveau régional et national aux fins de dresser un constat permanent sur la situation des femmes serait d'un apport précieux.

Enfin, les organisations de la société civile doivent être reconnues comme partenaires actifs, sur la base du respect total de leur indépendance et de leur liberté.

Les mesures pratiques passent incontestablement par des actions aux niveaux régional et national, avec des mesures claires à court, moyen et long terme. Les ONG préconisent de former

une commission de suivi qui contrôle la réalisation de ces actions et est chargée de l'évaluation de leur mise en œuvre en collaboration avec les organisations de la société civile. Des mécanismes qui garantissent la cohérence entre le Cadre d'action d'Istanbul, le Partenariat Euromed et la Politique européenne de voisinage doivent être adoptés, afin d'assurer la généralisation de l'égalité entre les sexes.

Les ONG seront associées à la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne et le Parlement européen ainsi que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne seront encouragés à participer davantage au processus de suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action d'Istanbul.

Le rapport parallèle préconise d'œuvrer à une augmentation et à une amélioration de l'emploi des femmes, à un renforcement de leur intégration sociale, à une réduction des disparités entre les femmes des régions rurales et celles des zones urbaines, et à une meilleure connaissance de la contribution des femmes à l'économie dans son ensemble.

Les ONG invitent les partenaires euro-méditerranéens à prendre toute une série de mesures susceptibles de renforcer l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines et à tous les niveaux, touchant toutes les catégories de personnes.

Nombre de ces recommandations se retrouvent effectivement dans les Conclusions de Marrakech, qui mettent également en évidence l'importance des ONG dans le processus de concrétisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

RÉUNION PRÉPARATOIRE

Perspective Marrakech

Avant la Conférence de Marrakech, le Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) et la plateforme non-gouvernementale Euromed ont organisé une série de rencontres préparatoires. Elles se sont couronnées par une conférence intitulée "Egalité des sexes dans la région Euromed : du plan d'action à l'action", qui a eu lieu à Istanbul les 24 et 25 octobre 2009. Plus de 120 membres d'organisations de la société civile, de défense des droits de l'homme et de la femme, issus tant des

pays méditerranéens qu'euro-méditerranéens, se sont réunis afin de préparer des recommandations pour la Conférence ministérielle. Des représentants de la Commission européenne, des gouvernements français, marocains et suédois étaient également présents. Les participants ont discuté des conclusions du Rapport parallèle sur la mise en œuvre du Cadre d'action d'Istanbul, publié par le REMDH. Ce rapport avait pour objet, selon les organisateurs, "d'examiner la mise en œuvre du Cadre d'action, d'identifier les principaux obstacles à sa mise en œuvre, et de faire des recommandations sur la façon dont ce plan peut faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne".

A peine lancé, le débat sur les



La société civile de l'Euromed : Un acteur incontournable pour le renforcement de l'égalité.

Conclusions d'Istanbul et son Cadre d'action a fait polémique. Les participants ont été particulièrement divisés sur l'importance des Conclusions d'Istanbul et la volonté réelle des gouvernements de mettre en œuvre le Cadre d'action.

Suite en page 6

Suite de la page 5

“Des conclusions jusque là très peu ou pas du tout connues, même par les gouvernementaux, en dehors d’un cercle restreint des personnes averties” a affirmé Lilian Halls, de l’Initiative féministe européenne, une des expertes qui a contribué à l’élaboration du rapport dans des pays européens. De l’autre côté de la rive, la situation ne semble pas différente : “Personne ne connaît la Conférence d’Istanbul, à tous les niveaux, gouvernemental, non-gouvernemental, ni même au sein des bureaux de la Commission européenne”, confirme Amal Abdel Hadi, experte égyptienne ayant elle aussi contribué à l’élaboration du rapport.

Un consensus s’est finalement dégagé afin de multiplier les efforts et de poursuivre le Processus d’Istanbul et ce en adoptant une approche participative entre les différents acteurs œuvrant pour l’égalité dans la région. Plusieurs voix se sont également élevées afin de prévenir la régression des droits des femmes liée

non seulement à la crise économique, mais également à la montée des courants conservateurs et de l’intégrisme religieux. Les luttes doivent, selon les participants, s’intensifier. Il s’agit de “passer du Cadre d’action à une interaction effective entre les institutions gouvernementales en charge des questions de la femme et les acteurs de la société civile”, a plaidé Brigitta Aseskog, de la division genre du Ministère suédois de l’Intégration et l’égalité genre. “Chaque acteur doit préciser son rôle et ajouter du l’eau au moulin” a-t-elle insisté.

La manière dont le Cadre d’action pourrait s’articuler avec les mécanismes existants à l’échelle nationale, régionale et internationale a constitué un axe transversal des discussions. “C’est justement à ce niveau que réside la plus value de ce Cadre d’action” a affirmé Abba Abu El Beh de l’Union de la femme jordanienne, et “c’est justement à ce niveau que nous devons envisager un rôle important de la société civile qui consiste dans l’intégration du

Cadre d’action aux autres structures et cadres à commencer par ceux de l’Union européenne et de l’Union pour la Méditerranée”, a-t-elle ajouté.

La Conférence de Marrakech représente donc pour les participants une nouvelle occasion de dynamiser le Cadre d’action d’Istanbul et non une excuse pour “freiner les efforts ou ménager les intérêts. C’est un élan pour une coopération étroite entre tous les acteurs car l’enjeu est beaucoup plus grand” a déclaré Azza Kamil, Présidente du Centre égyptien des techniques de communication appropriées pour le développement. Pour elle, il revient surtout aux gouvernements d’établir cet équilibre et une vraie coopération avec la société civile basée sur les principes de la démocratie et le respect des droits de l’Homme.

La clôture des travaux a été marquée par une déclaration adressée aux participants à la Conférence ministérielle de Marrakech. Des recommandations relatives au Cadre d’action d’Istanbul ont été formulées afin que les intentions se concrétisent en actions.



INTERVIEW

Lina Al Qurah, Réseau euro-méditerranéen des Droits de l’Homme : “ Les législations nationales et les réalités ne vont pas de pair ”

Lina Al Qurah, Directrice du Projet genre du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l’Homme travaille à partir d’Amman. Parmi les objectifs annoncés de son réseau figure la défense et la protection des droits de la femme et la consolidation de l’égalité entre les deux sexes, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Elle nous parle de l’action de son réseau.

Pouvez-vous dresser un tableau sommaire sur la situation de l’égalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne ?

Nous avons essayé à travers notre rapport parallèle de tracer certains axes stratégiques qui permettront de mesurer et d’évaluer la situation de l’égalité des sexes d’une façon à la fois scientifique et pratique. La participation de la femme dans la prise de décision reste très modeste dans la plus part des pays de l’Europe excepté la Suède, notre but étant la parité et la participation active des femmes dans la vie politique.

Qu’en est-il des pays arabes ?

Le problème épineux que nous rencontrons avec les pays arabes consiste au volume important des textes qui consacrent la ségrégation et l’inégalité. On peut citer à juste titre les législations sur le statut personnel, le droit pénal, le droit du travail, les législations sur la nationalité... Je dois aussi signaler que des considérations d’ordre religieux freinent considérablement notre action.

La parité dans la représentation politique en est-elle encore au stade de slogan ?

Je pense que les législations nationales et les réalités ne vont pas de pair. Un travail de longue haleine nous attend en la matière. Il y a lieu de multiplier nos efforts avec ceux des représentants de la société civile en vue d’entamer une action intercontinentale visant à rapprocher les élus, afin d’initier une action commune pour l’abolition des textes “ségrégaționnistes” et la ratification par tous les Etats

des conventions internationales qui consacrent l’égalité des sexes.

Quelles sont les conséquences des inégalités contenues dans les législations nationales ?

Je pense que l’existence de telles législations, qui demeurent en vigueur dans plusieurs Etats de la rive sud de la Méditerranée, constitue un handicap majeur à la mise en place d’une politique méditerranéenne commune en la matière. De tels textes sont à mon sens incompatibles avec les résolutions et les recommandations prises depuis 1995.

Certains gouvernements refusent d’entrer en conflit avec des forces de l’orthodoxie religieuse. Cette situation n’est-elle pas préjudiciable à l’égalité ?

C’est un triste constat. En fait, certains gouvernements ménagent la susceptibilité des courants religieux traditionnels ce qui crée une situation de surenchère insupportable pour la situation des femmes. Des progrès ont été enregistrés, mais il reste trop à faire.



PLATEFORME NON-GOUVERNEMENTALE EUROMED

Abdelmaksoud Rachdi:
“La société civile aspire à une mutation réelle”

“Les gouvernements ont peut être réalisé certains de leurs plans nationaux pour être en harmonie avec les attentes de l’Union européenne, mais pratiquement, les acteurs des mouvements féministes considèrent que le discours officiel ne correspond pas à la réalité vécue dans leurs pays respectifs. [...] Les gouvernements ont leurs administrations et leurs programmes spécifiques, toutefois la société civile aspire à une mutation réelle d’un stade de vœux à un autre stade de programmation

et de mécanismes d’exécution et de planification sur un plan régional, national et continental [...].

Les composantes de la société civile et les mouvements féministes doivent se rendre compte des mutations vécues dans le bassin méditerranéen. Je cite essentiellement la différence d’approche qui existe entre le Processus de Barcelone, entamé en 1995 et qui considère que la société civile est un partenaire essentiel dans le partenariat euro-méditerranéen, et l’Union pour

la Méditerranée, qui aspire à une contribution de la société civile. Celle-ci était présente lors de l’acte constitutif le 13 juillet à Paris, à l’occasion de la rencontre des chefs d’Etat et de gouvernement. Toutefois, cette société civile n’a pas vraiment décelé, du point de vue politique et financier, un minimum de réponses à ses aspirations. C’est pour cette raison que nous sommes en train de réexaminer notre approche du rôle de la société civile dans le processus du partenariat méditerranéen.”

RÉSEAU AISHA
 (FORUM DES FEMMES ARABES)

Joumana Merhy: “Des ressemblances entre les pays du Nord et du Sud”

“...Le rapport a révélé certaines ressemblances entre les situations des femmes des pays du Nord et du Sud, ce qui nous permet d’établir des alliances stratégiques dont les outils seront puisés dans les conclusions d’Istanbul... La société civile doit être considérée dans ce processus comme un acteur principal et non pas un partenaire qui suit l’exécution d’un cadre d’action.”



LIGUE ALGÉRIENNE DE DÉFENSE DE DROITS DE L’HOMME

Kamel Daoud:
“Le réseau euro-méditerranéen est une protection pour les ONG”



“Les gouvernements établissent des textes qui finalement ne sont pas appliqués. Je cite en particulier l’expérience du Processus de Barcelone, où la

conditionnalité à la démocratie et aux Droits de l’Homme des accords d’association n’a pas été appliquée. Il en est de même du Traité de Paris concernant l’Union pour la Méditerranée, où aucune mention sur les droits de la femme n’apparaît. Autrement dit, en dehors des textes eux-mêmes, il est important pour le réseau euro-méditerranéen en particulier d’établir ses orientations et ses recommandations, en se basant sur les réalités des différents pays et en

particulier des pays du Sud [...].

La société civile a tendance à négliger ses vraies revendications et à être instrumentalisée par les rapports politiques qu’elle doit établir. A mon avis, il est temps de confirmer que nous ne sommes pas un appendice des organisations gouvernementales, mais un vrai système autonome indépendant de forces politiques qui doit être beaucoup plus proche de la société. [...] L’espace euro-méditerranéen est extrêmement important pour les ONG locales, qui sont victimes de l’ostracisme gouvernemental qui les prive du droit à l’autonomie, à l’expression, à la vraie revendication et à l’action indépendante. Le réseau euro-méditerranéen est pour nous, en quelque sorte, une protection internationale sur laquelle nous comptons beaucoup.”

INITIATIVE FÉMINISTE EUROPÉENNE

Lilian Halls: “Des stratégies communes pour faire face aux discriminations”



“... il nous faut investir les conclusions d’Istanbul comme un outil supplémentaire pour débattre des principaux obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour appliquer leurs droits et pour favoriser la coopération autour d’objectifs communs, pour montrer qu’il doit exister des stratégies communes pour faire face aux discriminations, et à l’oppression dont les femmes sont partout victimes...”

RÉUNION PRÉPARATOIRE

Les ministres méditerranéens favorables aux droits des femmes

Les nouveaux projets visant à favoriser des rôles de leadership pour les femmes permettront de renforcer la démocratie, selon les ministres des pays méditerranéens réunis récemment à Marrakech.

Par Siham Ali
pour Magharebia à Rabat - 18/11/09

Les pays de la région méditerranéenne doivent financer et coordonner davantage de projets visant à stimuler le rôle de femmes dans la société, selon les ministres et les délégations de la société civile de quarante-trois pays qui se sont réunis mercredi 11 novembre à Marrakech.

Les délégués à la deuxième Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, tous venus de pays de l'Union pour la Méditerranée, se sont penchés sur les moyens d'améliorer la situation des femmes dans le domaine du leadership et du travail.

Outre des appels à un financement renforcé et à une meilleure coordination des projets féminins, la déclaration officielle publiée à l'issue de cette rencontre de deux jours a également loué les progrès accomplis par les femmes dans la région méditerranéenne, tout en notant que ces progrès ont été enregistrés "à des rythmes divers, y compris sur la rive nord de la Méditerranée".

Les participants ont conclu que garantir des progrès plus uniformes exigeait de mettre en oeuvre des projets tels que la Fondation des femmes pour la

Méditerranée, qui disposera d'un bureau à Marrakech.

Pour renforcer et promouvoir le rôle des femmes dans la société, cette fondation organisera des réunions, des initiatives et des échanges d'expériences locales. Elle financera également des projets destinés à stimuler le développement local et à encourager un meilleur financement par des organisations telles que la Banque mondiale.

(...) "La fondation sera un mécanisme de mise en oeuvre des projets pour le renforcement des droits des femmes", a expliqué Hala Bseisu Lattouf, ministre jordanien du Développement social, à ses homologues.

Les participants ont également souligné la nécessité de favoriser les jeunes femmes et les femmes vivant dans la pauvreté et de leur donner les moyens de se protéger et, ce faisant, de renforcer la démocratie. (...) "Les femmes de l'espace euro-méditerranéen rencontrent encore de grandes difficultés pour jouir de l'intégralité de leurs droits", a déclaré le ministre marocain du Développement social Nouzha Skalli (...) Mme Skalli a également critiqué l'image des femmes propagée par les médias et les arts, qui alimente des stéréotypes et des préjugés peu favorables.

"Il s'avère aujourd'hui plus que jamais nécessaire de faire participer la femme davantage dans la prise de décision", a déclaré la secrétaire générale du conseil national de la femme en Egypte, Farkhonda Hassan (...)



Les ministres ont parlé de la promotion des droits des femmes dans le bassin méditerranéen lors d'une rencontre à Marrakech. (Abdelhak Senna/AFP/Getty Images)

Le ministre italien de l'Égalité des chances Mara Carfagna a émis un avis semblable, qui a précisé que la promotion de la condition féminine est tributaire de "leur accès aux centres de décision, tant sur le plan politique que social".

Les ministres ont également demandé aux organisations caritatives et à la société civile en général de jouer leur rôle dans la promotion des droits des femmes. "La société civile doit jouer un rôle important en matière d'élaboration d'une stratégie générale afin de trouver les mécanismes adéquats pour atteindre l'égalité du genre et considérer cette dernière comme une question fondamentale de développement", a déclaré le président de la plateforme non gouvernementale Euromed, Abdelmaksoud Rachdi.

<http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2009/11/18/feature-01>

Bulletin trimestriel trilingue du programme régional Euromed Egalité Hommes-Femmes, financé par l'Union européenne.

Rédactrice en chef
Judith Neisse
judith.neisse@euromedgenderequality.org

Correspondants
Atidel Mej bri (à Istanbul)
Mohamed Badrane (à Marrakech)

Rédaction
Evelyne Guzy et Atidel Mej bri
atidel.mejbri@euromedgenderequality.org



PROGRAMME EUROMED EGALITÉ HOMMES-FEMMES (EGEP)
www.euromedgenderequality.org
info@euromedgenderequality.org

Pôle européen
Avenue de Tyras 75
B-1120 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 266 49 67

Pôle méditerranéen
B.P. 105 Cité El Khadra
1003 Tunis, Tunisie
Tél. +216 71 78 00 09

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Transtec et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.